

# Petit Déjeuner Presse « L'ARS en action » en Meurthe & Moselle

28 janvier 2020

Dossier de presse



## Sommaire

---

<b>Agir en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap .....</b>	<b>4</b>
❖ Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) en faveur TND chez l'enfant.....	4
❖ Équipe mobile scolarité / handicap .....	7
❖ Dispositif « Bénévole intérim ».....	8
<b>Diversifier l'offre de soins des personnes âgées .....</b>	<b>9</b>
❖ Education physique adaptée pour les personnes âgées : Dispositif PAERPA.....	9
❖ Dispositif « EHPAD hors les murs » à Villers Les Nancy .....	10
<b>Renforcer l'accès aux soins non programmés.....</b>	<b>12</b>
❖ Plan d'urgences.....	12
❖ Déménagement de la Maison Médicale de Garde des Bains douches .....	12
<b>Agir sur les déterminants de santé .....</b>	<b>13</b>
❖ Enceinte sportive sans tabac : Projet INSPIRE .....	13
❖ Pollin'air .....	14

### Contact presse

Laura PHILIS  
[ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

# Agir en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap

## ❖ Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) en faveur des troubles du neuro développement (TND) chez l'enfant

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme, le gouvernement a fixé comme objectif prioritaire la mise en place d'un parcours coordonné de bilans et d'interventions précoces d'une durée d'un an et concernant le jeune enfant de moins de 7 ans présentant des signes d'alerte évoquant un ou des troubles du neuro développement (TND).

L'objectif du Projet Régional de Santé est de «mettre en œuvre un parcours coordonné pour les jeunes enfants présentant des troubles du neuro-développement : repérage, évaluation, prise en charge globale précoce ».

Le parcours est organisé par des plateformes de coordination et d'orientation, désignées par arrêté du Directeur Général de l'ARS ; la création de ces plateformes s'inscrit dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques propres à chaque TND et de l'état des connaissances scientifiques, en privilégiant une approche coordonnée et pluridisciplinaire.

Une plateforme de coordination et d'orientation (PCO) être mise en œuvre sur le département de la Meurthe et Moselle.



### Comment cela fonctionne-t-il ?

Le parcours de bilans et d'interventions précoces a pour objectif d'être réalisé sur une temporalité de 12 mois. Il peut être prolongé de 6 mois dans l'attente d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour éviter toute rupture dans l'accompagnement des enfants.

#### **Le repérage**

L'enfant de moins de 7 ans présentant des signes d'alerte d'un TND est orienté par un médecin de proximité (médecin généraliste, médecin de PMI, scolaire, pédiatre) vers la plateforme, avec une prescription médicale.

## **La coordination du parcours de bilan et d'intervention précoce**

La plateforme a alors pour mission :

- De proposer du soutien et de la guidance parentale ;
- De coordonner la réalisation du bilan et/ou interventions précoces des professionnels concourant à ce parcours et exerçant en structures sanitaires ou médico-sociales ou en secteur libéral (professionnels conventionnés ou non conventionnés) ;
- De permettre le paiement des professionnels libéraux non conventionnés grâce au « forfait précoce ».

## **La prise en charge**

Les enfants peuvent être pris en charge précocement sans attendre le diagnostic, par des :

- Structures (établissements ou services sanitaires ou médico-sociaux) concourant à ce parcours de bilan et interventions précoces ;
- Professionnels de santé conventionnés : pédiatres, ORL, orthoptiste, orthophoniste, kiné ...
- Professionnels de santé non conventionnés, concourant à ce parcours et ayant contractualisé en ce sens avec la plateforme : psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues pour bilans et interventions précoces

## **Orientation**

En fin de prise en charge, le bilan détermine alors le cas échéant :

- Une aide à la constitution dossier MDPH
- Une orientation Centre Médico-Psychologique ou Hôpital De Jour
- Une orientation anticipée en Etablissements et Services Médico-Sociaux le cas échéant
- Un adressage Centre de Ressources Autisme / Centre de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages des cas complexes

In fine, ce parcours se structure autour de la Plateforme de coordination et d'orientation qui aura la capacité d'orienter la famille vers des professionnels compétents jusqu'au diagnostic. Et concomitamment de mettre en place dès le repérage des interventions précoces.

## **Les avantages**

- Des interventions précoces sans attendre un diagnostic pour éviter le sur-handicap
- Un parcours coordonné de bilan et, si nécessaire, d'interventions précoces, sans passage préalable par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Le financement des bilans et/ou interventions des professionnels libéraux non conventionnés ayant contractualisé avec la plateforme par la mobilisation de l'enveloppe ONDAM soins de ville (90 M€)
- Une transparence vis-à-vis des familles à tous les stades du processus
- Une structuration de l'offre de soins :

- La structure désignée pour porter la PCO formalise une convention constitutive avec l'ensemble de structures médico-sociales ou sanitaires du territoire concourant à ce parcours de bilan et interventions précoces. L'objet de cette convention est l'organisation du parcours de bilan et d'interventions précoces et la constitution de la plateforme
- Elle recense également les professionnels libéraux de niveau 2 du territoire et leur propose des contrats types qui précisent notamment les modalités d'exercice.

**Les travaux de préfiguration sont en cours avec un objectif d'ouverture de la plateforme au 2ème trimestre 2020.**

Depuis décembre 2019, un poste « d'accompagnement parcours » est financé par l'ARS à l'Association pour la Promotion des Actions Médico-Sociales Précoces (APAMSP) (CAMPS) afin de créer les conditions favorables au démarrage de la plateforme :

- mieux identifier / renforcer le « réseau » des acteurs de ville sur le département,
- recueillir les besoins de formations et organiser les actions de formation / sensibilisation,
- consolider les partenariats 2 autour du fonctionnement de la plateforme,
- rédiger les conventions, etc ....

La plateforme sera financée par l'ARS pour un montant annuel d'environ 100 000 euros.

## ❖ Équipe mobile scolarité / handicap

Le dispositif innovant d'équipes mobiles d'appui médico-social aux établissements scolaires pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, est une réponse qui doit contribuer à bâtir **une école pour tous**. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, dont certaines dès la rentrée 2019-2020.

La finalité de ce dispositif est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple, en s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux.

Les objectifs sont ainsi de sécuriser les parcours des élèves et de constituer un soutien mobilisable pour des professionnels pour lesquels l'enjeu de formation est important sur les questions de handicap. L'équipe mobile n'a pas vocation à remplacer des structures existantes ni à délivrer des prestations directes d'accompagnement individuel d'élèves mais vient épauler les dispositifs existants.

L'équipe mobile d'appui médico-social, mise en place par l'AEIM\*, assure aux établissements scolaires les prestations d'appui indirectes suivantes :

- conseiller, participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap ;
- apporter appui et conseil à un établissement scolaire, en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap - en veillant à associer les parents et/ou le détenteur de l'autorité parentale - qu'il bénéficie ou non d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), étant entendu que l'équipe mobile d'appui n'intervient pas en substitution d'un AESH ;
- aider la communauté éducative à gérer une situation difficile ;
- conseiller une équipe pluridisciplinaire de MDPH et/ou, sans préjuger l'évaluation postérieure, décider d'effectuer ou de provoquer une intervention provisoire permettant le maintien de la scolarisation.

Les sollicitations de la communauté éducative transiteront par les services de la direction académique des services de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle qui mobilisera ensuite l'équipe mobile.

Les équipes mobiles appuient les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat de la maternelle au secondaire. Elles améliorent la scolarisation des enfants en situation de handicap, au plus près de leur lieu de vie quotidienne.

L'ARS finance ce dispositif à hauteur de 80 000€.

**\*L'AEIM est une association de parents unis autour d'une problématique : comment mieux vivre avec un enfant porteur d'un handicap intellectuel ?**

## ❖ Dispositif « Bénévole intérim »



Le dispositif Bénévoles Intérim' est une initiative portée par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'association Espoir 54\*. Il a pour but de permettre aux personnes accompagnées par l'association Espoir 54 de pratiquer une activité bénévole au cœur de la Cité.

L'enjeu de ce dispositif est de favoriser l'accueil, l'accompagnement, l'insertion sociale et professionnelle des personnes atteintes de troubles psychiques, afin de leur permettre de vivre le plus normalement possible :

- répondre au besoin d'utilité sociale des personnes en situation de handicap psychique,
- valoriser et développer leurs compétences,
- aider à leur intégration,
- déstigmatiser la maladie psychique.

Le dispositif met en lien les personnes volontaires avec des partenaires présents sur le territoire de la métropole du Grand Nancy (collectivités territoriales, associations loi 1901, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), centres sociaux, EHPAD).

Auprès de ces partenaires, l'équipe de Bénévoles Intérim' réalise des actions de :

- Préparation culinaire (préparation de repas, de buffets et de desserts)
- Animation (en maison de retraite et auprès d'enfants)
- Installation/désinstallation de sites (manutention)
- Diffusion de communication (affiches, flyers)
- Accueil du public lors d'évènements
- Service de buffets, service en buvette
- Mise sous pli
- Travaux manuels
- Jardinage
- Collecte alimentaire

Sur l'année 2018, un total de 17 organismes ont fait appel aux services de Bénévoles Intérim' : 4 associations, 4 EHPAD, 4 centres sociaux ou MJC, 1 structure médico-sociale, 1 société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), 1 fédération, 1 centre hospitalier.

Sur l'année 2018, le dispositif était constitué d'une équipe de 37 personnes accompagnées par l'Association et l'équipe des Bénévoles Intérim' a réalisé un total de 1360 heures de bénévolat.

**Le bilan de l'activité sur l'année 2019 est en cours.**

**L'ARS Grand Est finance ce dispositif à hauteur de 173 750 € au total (sur 2 ans).**

❖ **\*L'association Espoir 54 a pour mission d'accueillir, d'accompagner et de soutenir les personnes fragilisées par une maladie psychique ou un handicap d'origine psychique** ❖

# Diversifier l'offre de soins des personnes âgées

## ❖ Education physique adaptée pour les personnes âgées : Dispositif PAERPA

Le Paerpa, le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie s'adresse aux personnes, âgées de 75 ans et plus, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical ou social.

Le dispositif a pour objectif de maintenir la plus grande autonomie le plus longtemps possible dans le cadre de vie habituel de la personne. Son rôle est de faire en sorte que chaque Français, âgé de 75 ans et plus, reçoive les bons soins par les bons professionnels, dans les bonnes structures au bon moment, le tout au meilleur coût.

Dans ce cadre, il s'agit de promouvoir et d'accompagner les activités physiques auprès des personnes âgées à domicile. Et de prévenir les effets néfastes de la sédentarité et du vieillissement chez les personnes âgées, malades et/ou en situation de handicap, de perte d'autonomie, grâce à des programmes d'Activités Physiques Adaptées (APA).

Ces programmes favorisent l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie des participants par la pratique d'activités motrices régulières, prodiguées et accompagnées par des professionnels spécifiquement formés en APA.

### En pratique

Sur avis médical, des séances d'activité physique adaptée peuvent être organisées pour la personne âgée. Ces séances ont pour but de renforcer en profondeur l'ensemble du corps, d'assurer de la prévention (apprendre à anticiper les chutes, à mieux tomber...), travailler sur différents thèmes comme les sorties à l'extérieur du domicile... Ces séances sont individuelles à domicile et sont dispensées par un éducateur APA. Afin de définir le nombre de séances nécessaires, l'éducateur effectue en amont une évaluation des besoins sur le lieu de vie.

**Plus de 530 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à domicile et environ 6254 séances ont été réalisées en lien avec le groupe associatif Siel Bleu\*.**

L'ARS finance ce dispositif à hauteur de 453 000 euros pour 2014-2020.

**\* Le Groupe Associatif Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées, grâce à un outil : l'Activité Physique Adaptée. A la différence du « sport » - qui se rattache aux notions de performance et de compétition, l'Activité Physique Adaptée, ce sont des exercices en adéquation avec les besoins et les capacités des personnes.**

## ❖ Dispositif « Résidence Autonomie Accompagnée (R2A) » à Villers Les Nancy

Ce projet est parti du constat des partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire nancéen, notamment le Centre Psychothérapique de Nancy - CPN et le réseau gérontologique nancéen, portant sur l'absence de structures adaptées pour l'accueil de patients en souffrance psychique de plus de 65 ans :

- ne relevant pas d'une hospitalisation en psychiatrie,
- ni d'une orientation en EHPAD,
- et dont le maintien à domicile n'est plus possible.

Le constat portait également sur l'absence de structures d'aval adaptées, pour une prise en charge temporaire, après une hospitalisation en psychiatrie, pour les personnes souffrant de ce type de troubles.

Le dispositif « Résidence Autonomie Accompagnée » et sa résidence autonomie, accompagnée par une équipe mobile de prise en charge en santé mentale, à Villers-Les-Nancy, accueillent plusieurs personnes en appartements privés avec un espace collectif destinée à des activités accompagnées. Les personnes prises en charge assurent le paiement du loyer et la location relève du régime de droit commun. L'encadrement correspond à la présence en journée de 7 h à 19 h, 7 jours sur 7, d'une personne ayant une qualification médico-sociale.

Deux types d'accueil sont proposés : accueil temporaire et accueil sans limitation de durée.

Le projet est mis en œuvre dans la Résidence Autonomie Le Clairlieu, Avenue Paul Muller à Villers les Nancy, et comprend 56 logements. L'accueil concernant ce dispositif est réalisé dans 7 logements individuels de 33m<sup>2</sup>.

Les occupants de ces logements sont accompagnés quotidiennement par des professionnels du Centre Psychothérapique de NANCY-LAXOU, du carrefour d'accompagnement public social (CAP'S), du Réseau gérontologique nancéen, de l'OHS.

Ce projet s'inscrit dans le parcours de vie des résidents. Il respecte le choix de la personne en lui proposant une alternative à une orientation précoce en institution et une appropriation de son projet de vie en fonction de l'évolution des besoins. Il permet de conserver un esprit familial par la dimension humaine de la structure. Il répond à une population présentant une souffrance mentale liée aux conséquences du vieillissement. Il offre une prise en charge globale multidisciplinaire permettant l'anticipation et la gestion des risques. Il présente un maillon supplémentaire s'inscrivant dans l'offre existante.

### Quelques chiffres au 19 avril 2019 :

- 6 personnes sont accueillies
- 1 personne en attente d'admission
- 2 orientations refusées par la commission d'admission

- 3 personnes qui auraient pu intégrer cette structure ont décliné la proposition
- 1 personne également susceptible d'intégrer la structure n'a pas encore exprimé son choix.

En 2018, l'ARS a financé ce dispositif à hauteur de 136 470 euros (portant sur 2018 et 2019). Elle avait accordé en 2017 une première subvention de 169 470 €.

# Renforcer l'accès aux soins non programmés

## ❖ Plan d'urgences

Le plan d'action urgences 54 est en cours de finalisation sur le territoire du GHT7 reprenant les 12 mesures de la Ministre et comprenant 52 actions concrètes.

L'ensemble des acteurs du territoire concernés par l'organisation de la prise en charge en urgences des patients (établissements de santé publics et privés, HAD, médecins généralistes entre autres) ont participé à l'élaboration de ce plan, co-piloté par le CHRU de Nancy et la Délégation Territoriale ARS 54.

Beaucoup d'actions sont déjà mises en œuvre au sein du territoire. Par exemple : la création de postes de coordonnateurs ambulanciers pour diminuer les carences ou encore la télémédecine SAMU/ EHPAD.

L'enjeu majeur consiste en la coordination de l'ensemble des acteurs du territoire afin de limiter le recours au service des urgences quand cela n'apparaît pas nécessaire. L'objectif visé de ce plan est la prise en charge optimale des patients de Meurthe-et-Moselle à travers un parcours de soins adapté.

## ❖ Déménagement de la Maison Médicale de Garde des Bains Douches

La MMG a déménagé le 15 janvier 2020 rue Lionnois à côté des urgences de l'Hôpital Central.

Les médecins généralistes de garde qui assuraient les consultations en soirée et le week-end aux Bains Douches, Rue Saint Nicolas, poursuivent désormais cette activité dans des locaux historiques du CHRU rénovés à cet effet.

L'Agence Régionale de Santé a financé l'ensemble des travaux ainsi que l'ensemble des dépenses afférentes pour la mise en œuvre de cette structure.

Les « Bains douches » n'étaient plus conformes en terme d'accessibilité. La réflexion s'est engagée courant 2019 entre la Métropole du Grand Nancy, la ville de Nancy, l'ARS, le CHRU et l'Association des services de continuité de soins pour le maintien d'une structure libérale de soins non programmés en ville et en complémentarité avec le service des urgences du CHRU de Nancy.

En effet, les patients arrivant aux urgences mais ne nécessitant pas un accès au plateau technique spécialisé pourront être redirigés vers cette structure.

Elle accueille les patients sans rendez-vous du lundi au vendredi de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche de 08h à minuit, selon la tarification conventionnelle de la permanence des soins, avec la mise en place du tiers payant.

# Agir sur les déterminants de santé

## ❖ Enceinte sportive sans tabac : Projet INSPIRE

L'objectif de ce projet, d'ici 2022, est de développer et de promouvoir les actions et mesures contre les addictions à travers le mouvement sportif sur le département de la Meurthe-et-Moselle, de protéger les jeunes et d'éviter l'entrée dans le tabagisme et dans la consommation d'autres substances psychoactives.

Le Comité départemental olympique sportif de Meurthe-et-Moselle (CDOS) porte le projet INSPIRE. Il est à la tête de réseau du mouvement sportif pour le département. La structure touche 180 000 licenciés de tous âges et de tous milieux sociaux.

Le projet est travaillé principalement avec les collectivités locales et 6 villes ont été déjà identifiées et/ou sensibilisées pour être les 1<sup>ers</sup> territoires d'expérimentation : **Longwy, Jarny, Champigneulle, Ludres, Baccarat, Lunéville, Toul.**

Le projet est également mis en œuvre en lien avec les acteurs impliqués dans le champ de l'addiction ou de la promotion de la santé : Maison des addictions, ANPAA, IREPS, ligue contre le cancer 54.

En fonction des spécificités locales, la feuille de route est fixée en collaboration avec les collectivités locales afin de :

- Développer des lieux de pratique sportive « sans tabac », mettre en lumière des risques liés au tabagisme passif et à la banalisation des consommations.
- Communiquer et accompagner des collectivités partenaires dans des actions concrètes de mises en œuvre.
- Engager des clubs sur des actions à destination de leurs licenciés et leur entourage.
- Clarifier l'offre de santé existante au niveau local avec les lieux de pratique comme lieux d'interventions, de prévention au sujet des addictions.
- Renforcer des connaissances, des compétences et de l'implication du mouvement sportif sur ces problématiques de santé publique.

Le CDOS 54 dispose d'une véritable force de déploiement et représente une porte d'entrée innovante à la sensibilisation aux méfaits du tabac, d'autant plus dans un secteur où les personnes peuvent en ressentir les effets d'une manière plus immédiate, avec une accroche potentielle du public jeune.

Ce projet participe à la dé-banalisation du tabac dans l'espace public avec comme public direct les pratiquants de tous âges et toutes classes sociales, les dirigeants et les éducateurs. Et comme public indirect les accompagnateurs, les parents / famille et les spectateurs.

**L'ARS finance ce projet à hauteur de 290 500 €.** Le projet a également bénéficié en 2018 d'un financement pour une phase d'amorçage de 32 000 € de l'ARS et de 4 000 € MILDECA.

**Le lancement du projet est en cours pour 3 ans : 2019/2022.**

Le réseau Pollin'air est un réseau citoyen d'observateurs des plantes allergisantes qui a pour objectif de permettre aux personnes sensibles d'être prévenues de l'émission des pollens allergisants en temps réel et de manière locale. Prévenir les personnes allergiques des risques liés aux pollens leur permet ainsi d'adapter leurs comportements et la prise en charge médicamenteuse.



Ce dispositif cible principalement les personnes sensibles aux pollens qui sont touchées par des rhinites, des conjonctivites ou de l'asthme allergiques, des affections qui nécessitent des soins. **Il est désormais établi que plus un épisode allergique est pris en amont, plus le traitement pour y remédier sera léger et efficace.** Ce dispositif offre la possibilité d'anticiper les allergies et de traiter les patients plus tôt.

Les observateurs, appelés "sentinelles", ont pour mission de renseigner, parmi une liste de de 25 espèces allergisantes, les dates de floraison, début et fin de pollinisation de plantes qu'ils auront choisies. La saisie des données se fait sur le site [www.pollinair.fr](http://www.pollinair.fr), et est accessible via ordinateur, smartphone et tablette numérique.

Toute personne intéressée par l'activité pollinique peut consulter la carte interactive des pollens allergisants et/ou s'inscrire à la Newsletter pour recevoir des informations personnalisées. Les allergiques peuvent alors adapter leur comportement et ainsi diminuer leurs symptômes.



Le projet est porté par ATMO Grand Est en lien avec l'ARS, l'Université de Lorraine, le Jardin Botanique de Nancy, l'ORS Grand Est, et l'URPS Pharmaciens.

## En chiffres

- 187 observateurs inscrits dont 75 pour la Meurthe-&-Moselle (40 %)
- 468 inscrits à la Newsletter Pollin'air dont 168 pour la Meurthe-&-Moselle (36 %)
- 59 896 pages vues sur le site [www.pollinair.fr](http://www.pollinair.fr)

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des personnes inscrites à la Newsletter au 20/12/2018. Il en ressort une satisfaction globale sur le contenu de la Newsletter et sur le site [www.pollinair.fr](http://www.pollinair.fr). La moitié des personnes répondantes expriment une amélioration de leur santé / une diminution de leurs symptômes allergiques.

L'ARS finance le projet à hauteur de 25 000 € pour la mise en place du dispositif puis son déploiement à l'échelle Grand Est.

2 000 € ont également été versés par l'ARS au titre du CLS du Grand Nancy, 3 000 € à venir en 2020.

